

## N°CT2019.5/116-2

L'an deux mil dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

<u>Etaient présents</u>, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

# Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Khadija OUBOUMOUR à Madame Danièle CORNET, Monsieur Richard ANANIAN à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Ange CADOT à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Corinne DURAND à Monsieur Christophe FOGEL, Monsieur Mehedi HENRY à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Georges URLACHER à Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

# Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Sylvie CHABALIER, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Dominique TOUQUET.

<u>Secrétaire de séance</u>: Monsieur Thierry DEBARRY.

Informations sur l'accusé de réception		
Envoyé à	Préfecture de Créteil	
le	19/12/19	
Accusé réception le	19/12/19	
Numéro de l'acte	CT2019.5/116-2	
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114101-AU-1-1	



Nombre de votants : 60

Vote(s) pour : 60 Vote(s) contre : 0 Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/116-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114101-AU-1-1



# N°CT2019.5/116-2

OBJET: Affaires générales - Adoption de la charte des achats socialement responsables

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de la commande publique ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2019.4/111-2 du 2 octobre 2019 adoptant le plan climat-air-énergie territorial de Grand Paris Sud Est Avenir ;

**CONSIDERANT** que la charte des achats socialement responsables vise à permettre au Territoire et aux communes intéressées de s'engager dans une démarche active en matière d'insertion dans leurs marchés publics ;

CONSIDERANT que l'objectif principal poursuivi consiste à favoriser l'emploi local en activant l'intégralité des leviers permettant le développement de l'insertion professionnelle des personnes en difficulté via la commande publique, et ce, avec l'appui et l'accompagnement d'un « facilitateur des clauses sociales », l'association Pôle Compétences Initiatives (PCI) ;

**CONSIDERANT** que cette démarche s'inscrit dans la continuité de la dynamique impulsée depuis 2009 dans le cadre des opérations de rénovation urbaine (ANRU) sur les communes de Créteil, Alfortville, Limeil-Brévannes et Bonneuil-sur-Marne, qui s'est ensuite élargie aux achats hors rénovation urbaine des bailleurs sociaux du territoire et à d'autres donneurs d'ordres publics et privés (notamment l'APHP, le Département du Val-de-Marne ou la Société du Grand Paris) ;

**CONSIDERANT** qu'un travail de concertation co-piloté par GPSEA et PCI a permis l'élaboration d'une charte, présentée aux communes dans le cadre du réseau de commande publique regroupant les services des marchés publics du Territoire et de toutes les communes ;

Informations sur l'accusé de réception		
Envoyé à	Préfecture de Créteil	
le	19/12/19	
Accusé réception le	19/12/19	
Numéro de l'acte	CT2019.5/116-2	
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114101-AU-1-1	



CONSIDERANT que la charte invite le Territoire et les communes signataires à utiliser les différentes dispositions du code de la commande publique permettant la mise en œuvre d'achats socialement responsables, à savoir : clauses d'insertion des publics en difficultés dans les cahiers des charges, critères de jugement des offres en matière d'insertion, marchés réservés aux structures d'insertion par l'activité économique ou encore aux établissements et services d'aide par le travail des personnes handicapées ;

**CONSIDERANT** que l'esprit de cette charte est avant tout d'inscrire ses signataires dans une même dynamique partenariale et une logique de diffusion et de rapprochement des bonnes pratiques en termes d'achat public en faveur de l'insertion ;

# LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT, APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE 1**: **ADOPTE** la charte d'engagement, ci-annexée, visant à développer les achats socialement responsables sur le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir.

**ARTICLE 2** : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent.

FAIT A CRETEIL, LE ONZE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/116-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114101-AU-1-1

# Charte d'engagement Achat socialement responsable du Territoire de Grand Paris Sud Est Avenir

Pour une commande publique au service du développement économique, de l'emploi, et de l'insertion socioprofessionnelle

# Sommaire

PREAMBULE:	4
ARTICLE 1 - OBJET DE LA CHARTE	4
ARTICLE 2 – CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DE GPSEA	5
ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DES MAITRES D'OUVRAGES PUBLICS	6
3-1 Développer et communiquer sur les objectifs d'achats socialement responsables	6
3-2 S'obliger à examiner pour chaque marché la possibilité d'avoir recours à un marché responsable	
3-3 Développer des partenariats avec les acteurs de l'insertion	6
3-4 S'approprier l'intégralité des outils permettant à tous les opérateurs l'accès à la publique	
3-5 Sensibiliser et former les collaborateurs impliqués dans le montage et la gestion dans enjeux de la démarche d'achat socialement responsable	
3-6 Echanger sur les expériences des collectivités du Territoire dans le cadre du R Commande Publique de Grand Paris Sud Est Avenir	
ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE INTERVENANT EN TANT QUE FACILITATE SOCIALEMENT RESPONSABLES DE GPSEA, POLE COMPETENCES INITIATIVES	
ARTICLE 5 - MOBILISATION DES PARTENAIRES	9
ARTICLE 6 – ANIMATION DE LA CHARTE ET SUIVI	10

Les signataires suivants s'engagent :

- L'Etablissement public territorial GPSEA
- Les communes volontaires signataires
- La structure porteuse de la mission facilitateur, Pôle Compétences Initiatives (PCI)

Les partenaires et entreprises suivantes participent à la mise en œuvre :

- Le représentant du Réseau de l'Insertion par l'Activité Economique RIAE94
- · Les structures du réseau handicap du territoire
- Les bailleurs sociaux volontaires
- Les clubs d'entreprises du territoire
- Les acteurs de l'emploi et de l'insertion sociale et professionnelle
  - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi PLIE
  - Service public de l'emploi (pôle emploi, cap emploi)
  - Mission Locale
  - Les services emploi municipaux
  - Prévention Spécialisée
- L'ensemble des acteurs sociaux des villes

L'engagement partenarial des signataires se traduit par leur collaboration au sein du territoire GPSEA. Les signataires de la présente charte confient la coordination et l'animation des clauses d'insertion à la structure portant la mission facilitateur achat socialement responsable.

La structure portant la mission facilitateur achat socialement responsable, à la date de la signature de la présente Charte, est :

- PÔLE COMPETENCES INITIATIVES (ex « Plaine Centrale Initiatives »), association porteuse du dispositif PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de GPSEA).

# **PREAMBULE:**

Selon le baromètre AdCF (l'Assemblée des communautés de France) - Banque des Territoires les achats publics se sont élevés à 21,5 milliards d'euros sur les trois premiers mois de l'année 2019, soit 2 milliards d'euros de plus que durant la même période de 2018. Ce montant était déjà en augmentation par rapport à celui du premier trimestre 2017 (18 milliards d'euros). De manière générale, c'est 78,4 milliards d'euros ont ainsi été dépensés en 2018.

La commande publique constitue donc un véritable levier de politiques publiques. C'est ainsi que les collectivités de GPSEA ont pour ambition de promouvoir et soutenir l'emploi sur le Territoire en activant l'intégralité des leviers permettant le développement de l'insertion et de l'accès à l'emploi des personnes en difficultés sociale et professionnelle via la commande publique.

Afin de se donner les moyens de ses ambitions, les ordonnateurs du Territoire s'engagent dans une démarche active en matière d'insertion dans leurs marchés.

Cette politique territoriale d'achats socialement responsables s'inscrit dans la continuité de la dynamique impulsée depuis 2009 dans le cadre des opérations de rénovation urbaine (ANRU) sur les villes de Créteil, Alfortville, Limeil-Brévannes et Bonneuil sur Marne.

Dès lors la dynamique s'est élargie aux achats hors rénovation urbaine des bailleurs sociaux du territoire et à d'autres donneurs d'ordres publics et privés, notamment l'APHP, le Conseil Régional, le SMER (syndicat mixte d'études et de réalisation) de la TégéVal, Habitat Solidaire, le département immobilier du Ministère de la Justice et la Société du Grand Paris.

Le développement de la dynamique d'achats responsables des différents donneurs d'ordres du territoire les amène à s'interroger sur une organisation plus efficiente des achats socialement responsable à l'échelle du territoire de GPSEA, qui a donné lieu à un premier évènement de présentation de la démarche et du dispositif à l'ensemble des services achats des villes du territoire et aux différents acteurs de l'insertion et de l'emploi le 24 septembre 2018.

Ce travail de concertation a permis la rédaction de la présente charte, qui s'inscrit dans le cadre du réseau de commande publique initiée sur le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir, et qui vise à ce que les donneurs d'ordres signataires mobilisent dès que possible les différents articles de la commande publique permettant la mise en œuvre d'achats socialement responsables (en application des articles L.2112-2 et suivants du code de la commande publique).

# **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CHARTE**

L'objet de la présente Charte est d'acter l'engagement de ses signataires, c'est-à-dire des collectivités locales et de leurs partenaires (acteurs de l'emploi, formation, insertion et du développement économique, de l'économie sociale et solidaire), pour la mise en œuvre du levier supplémentaire pour l'insertion, l'emploi et le développement local que représente l'achat socialement responsable et particulièrement les clauses sociales dans la commande publique. La présente charte s'applique aux marchés publics lancés par les services marchés de GPSEA et des villes membres.

Cette charte a également pour objet d'inscrire les signataires dans une même dynamique partenariale et une logique de fonctionnement harmonisé permettant la mise en œuvre d'un dispositif efficace et lisible pour l'ensemble des parties prenantes.

### ARTICLE 2 – CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DE GPSEA

Au 1er janvier 2019, le département du Val de Marne comptait 1 395 209 habitants dont 313 538 résident sur le territoire de GPSEA soit 22.47% de la population du Val-de-Marne. GPSEA est l'un des plus vastes territoires de la métropole, mais le moins peuplé. Sa densité est de 3 062 hab/km2. S'étendant des portes de Paris jusqu'aux plaines céréalières bordant la Seine-et-Marne, ce vaste territoire, fortement urbanisé au nord et progressivement moins densément peuplé vers le sud, présente d'importantes disparités.

27,28% de la population active de GPSEA se classent parmi les professions intermédiaires et 31,61% parmi les employés. Comparativement au Département, GPSEA compte moins de cadres et professions intellectuelles supérieures (18,76% contre 23,53%) mais un peu plus d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises (5,22% contre 4,74%). Sur le territoire de GPSEA, on peut constater une surreprésentation de l'agriculture, de l'industrie, de la construction, du commerce de détail et du secteur public.

En 2018, le taux de chômage dans le Val-de-Marne est de 8.70%. Sur GPSEA, on constate une augmentation de près de 17% du nombre d'actifs au chômage entre 2007 et 2012. En juin 2016, Pôle Emploi comptabilisait 25 491 demandeurs d'emploi toutes catégories sur les 16 communes, soit 3,1% de plus que l'année précédente. 16 469 sont des demandeurs d'emploi de catégorie A, soit près de 65%. Au 2ème trimestre 2016, Pôle emploi comptabilisait 23 436 demandeurs d'emploi de catégorie A.B.C (sans emploi ou en activité réduite) sur GPSEA, soit 1% de plus en 6 mois.

Le territoire de GPSEA a une forte volonté de se dynamiser et ce en développant de grands projets d'envergure internationale et nationale de transport et déplacement (Téléval, Tégéval, Altival), des projets d'aménagement économique (Aménagement à vocation économique du site de la Ballastière Nord, Duvauchelle Est à Créteil – implantation de la Maison du handball ...) ainsi que les travaux attenant aux futurs lignes du Grand Paris Express (ligne 15 sud).

Dans cette perspective, de très nombreuses opportunités s'ouvriront donc, dans des secteurs variés tels que la prestation intellectuelle, le service courant aux entreprises administratif, d'entretien ou de maintenance, la construction, l'entretien et la rénovation du patrimoine public ou privé, bâtiments, voiries et espaces collectifs.

### **ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DES MAITRES D'OUVRAGES PUBLICS**

# 3-1 Développer et communiquer sur les objectifs d'achats socialement responsables

Les signataires s'engagent à promouvoir l'achat socialement responsable en s'appuyant sur tous les outils du nouveau cadre de la commande publique pour développer des opportunités d'emploi pour les personnes en insertion, pouvant avoir les profils suivants :

- personne en insertion au regard de la difficulté d'accès à l'emploi ;
- personne en insertion au regard d'un handicap

Ils s'engagent également à participer aux actions de communication autour de ces objectifs.

# 3-2 s'engager à examiner au cas par cas la possibilité d'avoir recours à un marché socialement responsable

Les membres du réseau des acheteurs s'engagent, lorsque cela est possible, à examiner la possibilité d'intégrer les critères ou spécifications en lien avec le développement de la clause d'insertion, à intégrer la réflexion en termes d'Achat socialement responsable dans ses actes d'achat. L'enjeu consistera à se mobiliser à tous les stades de la démarche d'achat, de l'analyse préalable des besoins à l'élaboration des cahiers des charges.

Afin de mettre en place cet engagement dans chaque collectivité de GPSEA, les services développeront une gestion prévisionnelle des achats à venir. Ainsi, l'anticipation permettra de mieux interroger l'opportunité et la faisabilité d'inclusion de clauses sociales dans la commande publique. L'anticipation permettra aux collectivités d'organiser des actions de sourcing, un élément déterminant pour mieux appréhender les réalités d'un secteur en particulier et en conséquence faire le choix d'intégrer ou non un objectif d'insertion dans nos marchés.

# 3-3 Développer des partenariats avec les acteurs de l'insertion

Le volet partenarial est essentiel en matière d'insertion dans les marchés. Il convient pour les collectivités de s'appuyer sur les acteurs de l'insertion et notamment sur les facilitateurs du territoire.

Ainsi, Grand Paris Sud Est Avenir et l'Association Pôle Compétence Initiative (PCI94) ont travaillé à une méthode de partenariat sur les enjeux liés à l'insertion par la commande publique.

Cette méthode s'articule autour de l'engagement suivant : associer PCI en qualité de facilitateur du réseau « GPSEA », à l'analyse d'un maximum de projets d'achats le plus en amont possible pour favoriser la mise en place de solutions et de parcours d'insertion durable dans le cadre des marchés qui en découlent.

Enfin, les conclusions de ce travail feront l'objet d'une diffusion d'information auprès des acteurs de l'insertion via le facilitateur pour qu'ils aient une visibilité sur les achats des maitres d'ouvrages concernés.

# 3-4 S'approprier l'intégralité des outils permettant à tous les opérateurs l'accès à la commande publique

Les collectivités du territoire ont pour ambition de veiller à la mise en œuvre d'une commande publique accessible à tous, que ce soit de manière générale en direction des TPE-PME ou de manière plus précise, à destination des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), des opérateurs employant du personnel handicapé (structures du réseau handicap, en particulier les établissements spécialisés d'aide par le travail - ESAT) et des entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Pour cela, les signataires ont pour ambition de s'approprier l'intégralité des outils de la commande publique permettant à tous les opérateurs l'accès aux marchés publics. Ainsi, les maitres d'ouvrage développeront :

- L'allotissement lorsque cela est possible;
- La simplification des réponses demandées aux candidats lors de la mise en concurrence;
- Le développement des marchés / lots réservés en faveur des SIAE, ESAT et opérateurs de l'ESS.

# 3-5 Sensibiliser et former les collaborateurs impliqués dans le montage et la gestion des marchés aux enjeux de la démarche d'achat socialement responsable

Dans le but de diffuser la pratique de l'achat socialement responsable dans nos organisations, il est indispensable de communiquer en interne sur la démarche d'insertion par la commande publique. Il s'agit ainsi de :

- Sensibiliser les services prescripteurs de nos collectivités aux clauses d'insertion et réfléchir sur l'opportunité d'inclure ce type de démarche dans leurs marchés ;
- Accompagner les services prescripteurs dans la rédaction des clauses d'insertion;
- Les former à la nécessité de suivre les clauses d'insertion en lien avec le facilitateur.

# 3-6 Echanger sur les expériences des collectivités du territoire dans le cadre du Réseau de la Commande Publique de Grand Paris Sud Est Avenir

Les collectivités profiteront des réunions du réseau de la commande publique du territoire pour échanger, capitaliser et éventuellement harmoniser les bonnes pratiques des ordonnateurs.

Il conviendra ensuite d'échanger sur l'élaboration des orientations stratégiques du réseau « GPSEA » en lien avec les facilitateurs du territoire, afin de faire émerger de ces échanges des propositions d'amélioration et d'approfondissement de la stratégie d'achat socialement responsable du territoire.

# ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE INTERVENANT EN TANT QUE FACILITATEUR ACHATS SOCIALEMENT RESPONSABLES DE GPSEA, POLE COMPETENCES INITIATIVES

## ANALYSE DES PROJETS DE MARCHES:

- Assistance à l'identification des opportunités d'achat (marché et hors marché) représentant des leviers d'insertion locale;
- Assistance à la promotion et à la connaissance des acteurs de l'Insertion par l'activité économique et du Handicap du Département du Val-de-Marne ;
- Assistance pour la rédaction de la clause d'insertion sociale dans le respect des règles de la commande publique;
- Assistance à l'analyse des offres sur les critères d'insertion ;
- Identification des besoins et ressources des acteurs locaux en charge de l'accompagnement des publics afin d'étayer l'analyse des marchés et mobiliser/préparer les publics en amont du démarrage des opérations.

### PENDANT LE MARCHE, DEROULEMENT DES OPERATIONS :

- Échanges pour définir avec les entreprises attributaires les modalités de mise en œuvre de la clause d'insertion ;
- Recherche de solutions adaptées aux entreprises en termes de formation, d'accompagnement des bénéficiaires de la clause et de collaborations directes avec des SIAE ou entreprises du secteur protégé adapté;
- Mise en relation de l'entreprise avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion, présentation de candidats;
- Suivi des bénéficiaires des clauses d'insertion en lien avec le réseau Emploi Insertion Professionnelle;
- Suivi de l'application des clauses d'insertion et du respect des engagements.

# A L'ISSUE DU MARCHE, BILAN:

• Élaboration d'un reporting quantitatif et qualitatif – mesure de l'impact du dispositif sur l'insertion et auprès des entreprises attributaires.

Auprès de la Chambre de commerce et de l'industrie du Val-de-Marne, des organisations professionnelles, des associations d'entreprises, des fédérations d'entreprises, des organismes paritaires :

- Prendre en compte les propositions des représentants des entreprises dans la mise en œuvre du dispositif;
- Promotion, information sur le dispositif auprès des réseaux d'entreprises ;
- Collaborer avec les entreprises et/ou leurs organisations professionnelles pour établir et pondérer l'analyse sur le calcul des heures d'insertion ;
- Travailler à la mise en place de dispositif de sensibilisation/promotion aux métiers des entreprises adhérentes aux organisations professionnelles ;
- Collaborer et mettre à disposition des moyens pour la mise en place de dispositifs de formation de public en insertion et d'embauche durable en lien avec les besoins en recrutement des entreprises adhérentes aux organisations professionnelles.

- Transmettre une information régulière à l'ensemble des acteurs du territoire sur les opportunités d'emploi générées par le dispositif ;
- Favoriser la mise en place de parcours de formation et d'accès à l'emploi durable ;
- Organiser des actions facilitant la promotion de métiers en tension identifiés dans le cadre du dispositif.

# Auprès des représentants du secteur protégé et adapté et des acteurs de l'ESS :

- Participer à la valorisation de leurs savoir-faire auprès des donneurs d'ordre ;
- Être en veille sur les opportunités d'achats accessibles aux SIAE/Secteur protégé et adapté ;
- Accompagner la mise en œuvre de marchés réservés quand la nature et l'objet du marché sont adaptés (conformément aux articles L.2113-12 et suivants et L.2113-15 et suivants du code de la commande publique);
- Accompagner et suivre dans et après l'emploi, les salariés mis à l'emploi dans le cadre des clauses d'insertion ;
- Participer à l'organisation d'évènements de promotion des SIAE, et rapprochement avec les entreprises.

## **ARTICLE 5 - MOBILISATION DES PARTENAIRES**

Les signataires de la présente charte s'engagent à mobiliser les acteurs suivants afin qu'ils soient impliqués dans la dynamique d'achat responsable du Territoire.

# Les acteurs de l'emploi de l'insertion et de la formation seront mobilisés pour :

- Intégrer les « emplois de parcours clauses » dans les stratégies et étapes d'accompagnement des demandeurs d'emploi en difficulté ;
- Informer les publics éligibles aux clauses d'insertion sur les opportunités d'emploi;
- Proposer des candidats éligibles au dispositif;
- Participer, au côté des facilitateurs, à la mise en œuvre de parcours de formation en amont, pendant et/ou en aval à la clause sociale ;
- Accompagner et suivre les salariés mis à l'emploi en amont, pendant et/ou en aval à la clause sociale au côté des facilitateurs ;
- Participer aux Comités Techniques.

# Le réseau de l'IAE et les structures du réseau handicap seront mobilisés pour :

- Participer à l'élaboration d'un plan d'actions en direction des donneurs d'ordre concerté avec les facilitateurs (consultation des réseaux par les facilitateurs dans les phases de diagnostics des achats responsables, information sur les modalités juridiques, mise en place de projets connexes à la clause, etc.);
- Informer les structures d'insertion sur le rôle des facilitateurs ;

- Accompagner les structures dans leurs réponses collectives et individuelles lorsque le marché le nécessite;
- Relayer les informations auprès des structures adhérentes sur les marchés et/ou les recrutements bénéficiant de clauses ;
- Participer aux Comités Techniques.

# **ARTICLE 6 – ANIMATION DE LA CHARTE ET SUIVI**

La mise en œuvre de cette charte et son suivi régulier sera assuré par le réseau de la commande publique animé par la Direction de la commande publique de GPSEA et la Direction de la cohésion territoriale avec l'appui de Pôle Compétence Initiative.

Le comité technique, composé des signataires de la présente charte (services marchés de GPSEA et des communes, représentants de PCI) se réunira une à deux fois par an, et les partenaires de l'insertion et de l'emploi pourront également être invités à y participer. Le cas échéant, des membres élus des assemblées territoriales et municipales intéressés à l'objet de la présente charte pourront participer également aux travaux du comité technique.

A l'issue d'une évaluation annuelle, il pourra être proposé à d'autres signataires de s'engager dans une politique d'achat responsable, ces autres signataires pourront être des acteurs publics ou des entreprises privées soucieuses de s'engager sur cette voie.